SEPTEMBRE 2011

VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le mardi 20 septembre 2011 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 64, alinéa 2, de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Conseil d'Etat a transmis au Bureau du Grand Conseil l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Morges, déclarant élu au Grand Conseil, selon les articles 66 et 67 de la loi précitée :

M. Eric ZÜGER, né le 24 août 1954, originaire d'Altendorf (SZ), ingénieur ETS de profession, domicilié à l'avenue Auguste-Forel 11, à 1110 Morges, qui remplace, au sein du groupe socialiste, M. Philippe DERIAZ, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{me} et MM. Jean-Robert Yersin, Président, Laurent Wehrli, deuxième Vice-Président, Verena Berseth, Jérôme Christen, Grégory Devaud, Jacques Nicolet, Membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 20 septembre 2011.

Le rapporteur:

(Signé) *Philippe Martinet*

Premier Vice-Président